

N°19-06-079

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 28 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de F. SAGNIER), Président, suite à la convocation en date du 20 juin 2019.

**Présents :**

Mesdames CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir d'I. POURCHEL) ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAAT D. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; MAILLOT D. (reçoit pouvoir d'A. FOURNIER) ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de M. WAVRANT) ; LECLERCQ E. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. (reçoit pouvoir de M. BRUGGEMAN) ; LEFEBVRE S. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de M. GARENAUX) ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames POURCHEL I. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; FOURNIER A. (donne pouvoir à D. MAILLOT) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs GARENAUX M. (donne pouvoir à G. WYCKAERT) ; BRUGGEMAN M. (donne pouvoir à C. TELLIER) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à C. LEROY) ; CROQUELOIS J.M. ; WAVRANT M. (donne pouvoir à J.C. COYOT) ; CORDIER A. ; FOURRIER B.

**Absents :**

Messieurs DUFOUR O. ; DELATTRE G. ; HOCHART J.L. ;

Monsieur Michel LHEUREUX est élu secrétaire.

**OBJET : DECHETS – RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – ANNEE 2018**

**Rapporteur : René DENUNCQ**

Selon le décret n° 2000.404 du 11 mai 2000, le rapport annuel de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers a été présenté au conseil communautaire.

Ce rapport comprend les éléments suivants :

- Les indicateurs techniques (nombre d'habitants desservis, tonnages collectés, fréquence de collecte, type de déchets, ...)
- Les indicateurs financiers (modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel des dépenses et des recettes, ...)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le présent rapport.

Pour extrait conforme.

Le Président,

